



**AN 2026
26-039**

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-SIX, le 15 avril à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence, de Madame Virginie MEUNIER, Maire d'Aubergenville.

Présents :

Mme Virginie MEUNIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Dimitri MENDY, Mme Laurence DENAND, M. Carlos SOARES, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Hervé RIOU, Mme Anaïs MASIDI, M. Mohamed ZERKOUN, Mme Valérie MASSICOT, M. Ali HADIK, Mme Nathalie COLAS, M. Lionel LECLER, Mme Lauren FERREIRA DOS SANTOS, M. Jérémy LEFEBVRE, Mme Élodie MACHADO, M. Dominique SMITTARELLO, Mme Mathilde BLACHE-MINDET, M. Mougwana AHMADA DJAE, M. Grégory BRACCIALE, M. Joël DANIEL, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Sandrine ZELLER-BAS, M. Guillaume BASSET, Mme Marie-France PLANCHON, M. Philippe DEFOSSE-HORRIDGE

Absents ayant donné procuration :

M. Mario MANCUSO, procuration à Nathalie COLAS
M. Gilles LÉCOLE, procuration à Élodie MACHADO
Mme Sophie PRIMAS, procuration à Virginie MEUNIER
Mme Claudine ARNOUD, procuration à Hervé RIOU
Mme Sophie DELAISSE, procuration à Dimitri MENDY
M. Jean-Yves SAUVÉ, procuration à Thierry MONTANGERAND

M. Ali HADIK est élu secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

8/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	27
Votants	33

DATE D’AFFICHAGE :

8/04/2026

**OBJET : MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGÉTAIRES
CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTES**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2313-1 et R2313-3,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu l'avis du Comité Social Territorial de la collectivité en date du 8 avril 2026,

Considérant qu'il est proposé au regard du fonctionnement et des besoins actuels de la collectivité, une mise à jour du tableau des effectifs qui prend notamment en compte les éléments suivants, les avancements de grade des agents, les départs en retraite, l'optimisation de l'organisation des services, les contraintes budgétaires ainsi que d'éventuels futurs recrutements,

Considérant que les postes ouverts au présent tableau des effectifs sont prioritairement pourvus par des agents titulaires, à défaut, les missions pourront être exercées par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique, avec une rémunération calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois correspondant,

Considérant qu'au regard des différents mouvements de personnel au sein de la collectivité, modifications suivantes sont proposées :

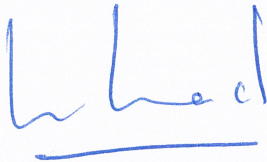
Grade ou emploi	Total postes ouverts AVANT modification	Total postes ouverts APRÈS modification
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		
Adjoint administratif territorial	11	10
FILIÈRE TECHNIQUE		
Adjoint technique principal de 2e classe	15	17
Adjoint technique	47	50
FILIÈRE ANIMATION		
Animateur principal 1ère classe	3	5
Animateur	6	8
Adjoint d'animation principal de 2e classe	6	7
Adjoint d'animation	42	39
SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL		
ATSEM principal de 1ère classe	6	5
ATSEM principal de 2e classe	10	9
FILIÈRE CULTURELLE		
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	3	1
Assistant d'enseignement artistique 2e classe	11	9

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix Pour, 7 Abstentions : M. Thierry MONTANGERAND, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Sandrine ZELLER-BAS, M. Guillaume BASSET, Mme Marie-France PLANCHON, M. Philippe DEFOSSE-HORRIDGE)

- **ARTICLE 1 : DÉCIDE** la mise à jour du tableau des effectifs comme proposé ci-dessus,
- **ARTICLE 2 : DIT** que les dépenses en résultant seront imputées au budget de l'exercice,
- **ARTICLE 3 : DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire ou à son représentant dûment habilité pour exécuter la présente délibération.



Ali HADIK,
Secrétaire de séance

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-Préfet le 20/04/26

Et publié le 20/04/26



Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2026

Application agréée E-legalite.com